

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 janvier 2020
Session ordinaire

Absents : Rachel NACHON donne pouvoir à Jean-Paul PECAUD, Patrick VERDIER

Convocation : 09 janvier 2020

Secrétaire : Julie BAVEREL

Début de séance : 20h00

Approbation du Compte-rendu du précédent conseil

Ordre du jour

1) URBANISME

• Point sur les dossiers en cours

- PC 025 631 19 C0006 – Claude DEVAUX – 65 Grande Rue – Extension - Instruction en cours
- PC 025 631 19 C0007 – M. et Mme SOREL – 41 Grande Rue – Maison individuelle

2) FINANCES – Ouverture anticipée des crédits d'investissement

Le Maire propose l'ouverture de crédits d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2020. Le Maire précise que cette ouverture anticipée de crédits est réglementairement prévue dans la limite du quart des crédits d'investissement du budget de l'année précédente, soit **14 207 euros**. Ces crédits seront repris en dépenses d'investissement au BP 2020 à l'article budgétaire correspondant.

Après délibération, à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal autorise cette ouverture anticipée de crédits.

3) GRAND BESANCON METROPOLE – Coût définitif des transferts de charges 2019 – Evaluation des transferts de charges 2020

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert des compétences des communes membres vers l'EPCI, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été mise en place.

La délibération communautaire du 28 mai 2014 de création de la CLECT, complétée par la délibération du 19 janvier 2017 de renouvellement de la CLECT suite à l'extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération, a décidé que cette commission serait composée des membres de l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, devenue Grand Besançon Métropole, ainsi que du trésorier à titre d'expert. Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, elle comprend donc des membres de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la Communauté d'Agglomération.

Cette commission s'est réunie le 16 décembre 2019 en vue de valider les modalités de résultats du calcul du coût définitif des services communs pour 2019 (rapport n° 1). Elle a également évalué le montant prévisionnel des charges transférées pour 2020 qui prend en compte le cout prévisionnel des services communs ainsi que la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie (rapport n°2) ? Le conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats du calcul du cout définitif des services communs pour 2019 d'une part et les montants prévisionnels des charges pour 2020 d'autre part.

Le conseil municipal

Vu l'arrêté préfectoral n° 7066 du 23 décembre 2000 portant création de la communauté d'agglomération du Grand Besançon à compter du 1^{er} janvier 2001

Vu le IV de l'article 1609 nonies C du CGI

Vu les rapports de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 16 décembre 2019 jointe en annexe,

Après délibération, à l'unanimité des votants APPROUVE les modalités et résultats du calcul du cout définitif des services communs pour 2019 décrits dans le rapport n°1 de la CLECT du 16 décembre 2019 et APPROUVE les montants prévisionnels de charges transférées pour 23020, incluant le cout prévisionnel des services communs pour 2020 et la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie décrits dans le rapport n°2 de la CLECT du 16 décembre 2019.

4) CONVENTION DE GESTION POUR LA PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE DE « LA COTE »

Monsieur le Maire présente le contenu de la convention aux membres du Conseil Municipal. Après délibération, à l'unanimité de votants, le conseil municipal approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.

5) RAPPORTS DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS

- **Bibliothèque de BOUSSIERES** : 24 845 documents, 226 familles abonnées pour l'ensemble des communes. Bilan financier positif : dépenses 10 185 euros / recettes 14 891 euros. Participation de la commune : 1.70 euros / habitant
- **Commission gestion locative** : T4 sis 16 Grande Rue disponible au 15 février 2020. Loyer 600 euros et 130 euros de charges mensuelles. Renseignements en mairie.
- **SIVOS** : Vote du Compte Administratif début février
- **Bulletin municipal** : En cours de création. 270 exemplaires prévus.

6) QUESTIONS DIVERSES

- **Rénovation de la petite fontaine** (clé de voûte) : budget entre 600 et 800 euros. Une subvention sera demandée.
- **Aménagement du centre bourg** : Document d'étude consultable en mairie
- **Elections municipales 15 et 22 mars 2020** : Date limite d'inscription sur la liste électorale : 07 février 2020. Date limite de dépôt des candidatures : 27 février 2020.

Fin de séance : 21h20